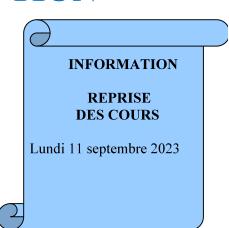
DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2023/2024





DOCUMENTS À NOUS RETOURNER



Bulletin d'inscription (Comprenant : l'attestation club et le droit à l'image)

Licence dûment remplie et signée

Pour un renouvellement de licence : indiquer les modifications survenu depuis la saison dernière (adresse, n° tél. , adresse E-mail)

Le paiement de la cotisation et de la licence

possibilité de régler en 3 fois

Chèque $N^{\circ}1 = 50\%$ de la cotisation + licence à l'euro supérieur

Chèque $N^{\circ}2 = 25\%$ de la cotisation à l'euro supérieur et Chèque $N^{\circ}3 = SOLDE$

Attention: montant de(s) chéque(s) sans centimes

Indiqué le nom de l'enfant au dos du chèque si celui -ci est différent.

Attestation "médicale"

Règlement du club

NOTA:

Le passeport est obligatoire à partir de mini poussin pour la compétition (en vente au club 8€ prix FFJDA)

Contact: jcsm33@outlook.fr

Site Internet http://judoclubsaintmedard.fr/

SAISON 2023/2024

Baby judo : Née en 2020 2018 à 2019 Eveil judo: Mini-poussins: 2016 à 2017 Poussins: 2014 à 2015 Benjamins: 2012 à 2013 Minimes: 2010 à 2011 Cadets: 2007 à 2009 2004 à 2006 Juniors: Sénior : 2003 et avant



PLANNING DES COURS

Judo Club Saint Medard: 1 club / 2 Dojos

Dojo d'Hastigan : Gymnasme Léo Lgrange chemin Linas 33160 SAINT MEDARD EN JALLES

Dojo de Magudas: Complexe sportif 17 rue condorcet 33160 SAINT MEDARD EN JALLES

Heure	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
	Dojo Hastignan	Dojo Hastignan	Dojo Hastignan		Dojo Magudas	
15h45			15h45 -16h30 Baby			
16h00			Judo & Eveil Judo 3,5 / 5 ans			
16h30			16h30 -17h30			
17h00	17h00 -17h45 Eveil		Judo 6 / 9 ans			
17h30	Judo 4/5 ans		17h30 - 18H30		17h30 -18h30	
18h00	- 17h45 -18h30 Judo 6 / 9 ans	401-20 401-20	Judo 10 / 15 ans		Judo 6 / 9 ans	
18h30	405-20 401120 13	18h30 - 19h30 SELF DEFENSE	18h30 - 19h30		401.45 001.00	
19h00	18h30 - 19H30 dès 10 ans	Jujitsu Enfants et Adultes	Taiso - Fit Prépa. Physique		18h45 - 20h00 Taiso - Fit	
		19h30 - 20h30	dès 13 ans/Adultes		Prépa. Physique	
19h30		JUDO (dès Cadet)			dès 13 ans/Adultes	
20h00		TAISO (dès 13 ans)			20h00 - 21h30	
20h30		KATA judo			Juniors / Seniors Judo	
21h00					Judo	
21h30						
22h00						

Site Internet : http://judoclubsaintmedard.fr/

Contact : Jean-Louis REINA : 06 60 22 05 47 jcsm33@outlook.fr

J

Judo Club Saint Médard

Siège : Complexe sportif de Magudas Rue Condorcet 33160 SAINT MEDARD EN JALLES



ASSOCIATION SPORTIVE N° W332017322 N° SIRET 804 967 495 000 16 Club affilié FFJDA N° CL330650

Bulletin d'inscription saison 2023/2024

NOM			Pr	en	or	n:			
Date de naissance :	N° Licence (pour 1ére inscription au club):								
		Grade (si déjà	licencié le	s sa	isoı	ns précédent	:es):		
Adresse									
	i		104				5	1100	
Tél. domicile		Portable I	ble N°1				Portable	e N°2	
		<u> </u>							
E-mail :	<u> </u>						E-mail 2		
,			ı						
(Coût p	par adhérent (*	Licence FFJD			1 pers.	2 pers.	3 pers.	4+ pers
Baby JUDO 3 ans (Né(e) en:	2020)		41 €/P		+	90 €/Pers.	70 €/Pers.	65 €/Pers.	60 €/Pers
Eveil JUDO 4/5 ans (Né(e) er	: 20 19	9 et 2018)	41 €/P	ers.	+	95 €/Pers.	85 €/Pers.	80 €/Pers.	75 €/Pers
JUDO Enfant à partir de 6 ans / Seniors / Vétérans /Taïso-Fit (Pi	` '	•	41 €/Pe	ers.	+	160 €/Pers.	155 €/Pers.	145 €/Pers.	135 €/Per
Taïso (si activité unique du n	ıardi)	(dès 13 ans)	41 €/P	ers.	+	75 €/Pers.	75 €/Pers.	75 €/Pers.	75 €/Pers
Self Défense (Jujitsu)(si activi	té uniq	ue) dès 14 ans	41 €/P	ers.	+	75 €/Pers.	75 €/Pers.	75 €/Pers.	75 €/Pers
🛕 Accès compétition à part	ir de 6	ans 🖚 passe	port spo	rtif	OB	LIGATOIRE	: 8€	(Valabl	le 8 ans)
Possibilité de régler en 3 chèques								etourner")	
(*) une inscription = accès aux di					e de	participatio	n		
(sauf en cas d'inscription unique	à 1 cou	rs du mardi [Jujitsu (ou Taïso])				ı		
AUCUNE INSCRIPTIO	ON NE	E SERA DEFINI	TIVE S.	AN	S I	'ATTEST	CATION "	<u>MEDICA</u>	<u>LE".</u>
POUR LES MINEURS :									
Je soussigné (e)							autorise	ma fille / n	
à pratiquer le Judo au sein du J	udo Cl	lub Saint Médard et	t donne a	ux r	nen	nbres du bu	reau ainsi q		
l'autorisation d'agir au mieux p									,
consignes sanitaires (Merci d	e sign	er ci-dessous)	J			-			
En dehors des horaires de cou		•	s sous la	rest	on	sabilité du «	club et du p	rofesseur.	
POUR LES MAJEURS :									
							1	1	. 1
Je soussigné (e)	ation d	lla ain naun la miaux	do mos i	ntán	·ôta		donne aux	membres di	ı bureau
ainsi qu'au professeur, l'autoris				nter	eis	•			
Et je confirme avoir pris conna		-	itaires.		C:	···· a 4 ··· ··· a (··· ··		lu et annue	
Date	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	.// 2023			Sig	gnature (pr	ecede de «	lu et appro	uve »):
Autorisation droit à l'image	(OUI (si OUI merci de s	sianer ci_dess	uie)			NON		
Autorise la prise de vues, l'exp		L	-		ion	et la nublic			images
sur lesquels j'apparais, ou mor		-	-			-	-		_
Cette cession, consenti à titre g		-	-						
Il ne pourra pas être cédé en au				-		- aa prosen		is illilite de	
Date: / / 2023						nature (nré	cédé de « lu	et approuv	é ») :
Site Internet http://judo	clube	aintmedard fr/				, (P.0			- ·· / •
Site internet intp.//judo	OTHOS	alliulioud u.ll/							

REGLEMENT INTERIEUR



ACCES AU TATAMI:

Tout pratiquant pourra accéder au tatami après avoir entamé la procédure d'inscription, à savoir :

- Bulletin d'inscription
- Formulaire de demande de licence,
- Attestation "médicale"
- Paiement des cotisations,
- Règlement intérieur daté et signé.

Toute personne se trouvant sur les tatamis est responsable des dégâts qu'elle pourrait occasionner.

TRES IMPORTANT:

Pour monter sur les tatamis tout judoka devra avoir fourni l'attestation "médicale".

Une tolérance de 3 semaines maximum à dater de l'inscription sera accordée.

Si toutefois entre l'inscription et la délivrance du certificat médical, un incident survenait durant les cours, le club décline toute responsabilité.

TENUE:

Le kimono doit être propre, en bon état.

Les tongues sont obligatoires pour entrer et sortir du tatami notamment pour se rendre aux toilettes (raison d'hygiène)

les ongles des mains et des pieds doivent être coupés

Boucles d'oreilles, montres et autres bijoux sont interdits sur le tatami.

Il est recommandé de ne pas venir avec ceux-ci au dojo. Le club ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

Une bouteille d'eau ou gourde est recommandée.

HORAIRES:

Les horaires des cours doivent être respectés et toute absence prolongée doit être signalée au professeur, au bureau ou à l'adresse E-mail du club : jcsm33@outlook.fr.

Les pratiquants doivent être en tenue 5mn avant le début du cours.

LE CLUB:

Le club tiendra une assemblée générale annuelle de ses membres adhérents.

Le club a obligation de s'affilier à la F.F.J.D.A (Fédération française de judo et des disciplines associées).

COTISATION:

Le prix de la cotisation d'adhésion annuelle est fixé par le bureau. Elle est constituée de la cotisation club et de la licence FFJDA. La cotisation est due dans sa totalité quelque soit la date d'adhésion.

2 cours d'essais sont possibles avant toute inscription définitive d'un nouvel adhérent.

Les membres du bureau ont pouvoir de contrôler l'application de ce règlement.

Chaque adhérent du club déclare accepter le présent règlement.

Date:	Nom et prénom en toutes lettres (Parent(s) ou tuteur légal pour les mineurs)
	Signature:

Contact: jcsm33@outlook.fr



PRISE DE LICENCE MAJEURS

ATTESTATION QUESTIONNAIRE MEDICAL

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM],
atteste avoir renseigné le questionnaire médical et avoir répondu par la négative à l'ensemble des
rubriques.

Date et signature du sportif.



FORMULAIRE LICENCE FFJDA de la SAISON SPORTIVE 2023-2024

JUDO JUJITSU

Prix de la licence : 41 €

|3,3,0,6,5,0| JUDO CLUB SAINT MEDARD

Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié						
Nom:						
Prénom Pr						
Nom de jeune fille (en cas de changement de situation) Sexe(F ou M) Date de naissance / Dojo	A-B-C (à remplir par le club). Si le club à plusieurs dojo, les identifier par une lettre, les listes que vous recevrez seront classées par ordre alphabétique de dojo ainsi que les formulaires de renouvellement de licences.					
Code postal	initialities de renouvellement de nocinces.					
Adresse complète - N° de rue : Nom de rue						
Couleur de la ceinture: (BA)Blanche,(BJ)Blanche/Jaune, (JA)Jaune, (JO)Jaune/Orange, (Or)Orange, (OV)Orange/Verte, (VE)Verte,(BE)Bleu,(MA)Marron	Date: / CN: DAN					
email						
Téléphone portable:						
- 1 du sport - 2 du sport en compétition - 3 licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical) - 3 licencié non pratiquant (exonéré de certificat médical) - (*) Uniquement valable pour les 2 renouvellements suivant la dernière présentation d'un certificat médical e des rubriques du questionnaire de santé DONNEES PERSONNELLES (RGDP) - Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensite licence ne pourra être prise en considération. La FFJDA vous informe de tout ce qu'elle fait avec les donné sortabilité, limitation - sauf rectification) par email à dpo@ffjudo.com. /ous pouvez en demander la rectification ou mise à jour auprès de votre club, directement sur votre espace lic	ables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou renouvellement es personnelles sur son site internet (bas de page). Vous pouvez exercer vos droits (accès, effacement,					
e souhaite recevoir des offres notamment commerciales de partenaires de la FFJDA: OUI / NON (vos donne - ASSURANCE: L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civi Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels, souscrite aup connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information qui lui et L'adhésion à plusieurs disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances. Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelle avoir intérêt à souscrire personnellement auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole de la FFJDA www.ffjudo.com) ou de l'assureur de son choix. La FFJDA informe ses licenciés de leur intérêt à souscrire une assurance Accidents Corporels. En cas de ref que le soussigné a bien pris connaissance des informations assurances figurant au dos du formulaire à cons	ile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances orès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances. Le soussigné déclare avoir pest remise ce jour. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,00 €TTC. Is complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut Assurances (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet fus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA,le club doit s'assurer					
Refus d'assurance : Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFDJA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique II ne réglera pas la somme de 2,00 €TTC avec la licence.	La licence est obligatoire avant le 1er septembre 2023 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi, afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique.					
Date: SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSEE PAR LA FFDJA	Attention : ce document précise au dos les garanties complémentaires qui peuvent être souscrites auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurance Les notices d'assurance sont téléchargeables sur le lien suivant : http://www.ffjudo.com/assurances					
GUIDE D'U' La présente demande de licence doit impérativement être LA NOTICE EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES	e datée et signée par l'adhérent ou son représentant légal					

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant légal (nom et qualité)

"Lu et Approuvé '

date et signature obligatoire

Date:

/ 202

Fédération Française de Judo, Ju-jitsu, Kendo et Disciplines Associées - Institut du Judo - 21/25, avenue de la Porte de Châtillon - 75680 PARIS Cedex 14

- Service Licences: 0140521592 email: licences@ffjudo.com

2023/2024-v0

EXTRAIT DU CONTRAT D'ASSURANCE commun avec ma demande de licence

2023/2024 L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) est incluse dans le prix de la licence. Sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité que tout licencié peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre des

Pour connaître le détail de ces garanties, se reporter au site http://www.ffjudo.com/ffj/La-federation/Assurance.

L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) protège ses licenciés en cas de dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. (Cotisation due au titre des garanties de base visées ci-après : 2,00 €TTC)

Assuré : le titulaire d'une licence de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées en vigueur ou en cours d'établissement ayant souscrit l'assurance accidents corporels

- Sont notamment exclus, les accidents résultant :
- De l'état alcoolique de l'assuré, ou de l'emprise de stupéfiants ; • De suicide, tentative de suicide et mutilations volontaires

1 070 000 Euros

• De la pratique - même occasionnelle - des sports aériens (parachutisme, deltaplane, parapente, aviation, vol à voile, giraviation, paramoteur, ULM, saut à l'élastique), de la spéléologie, escalade en milieu naturel, alpinisme (ascensions en montagne), via ferrata, varappe, d'activités subaquatiques (spéléologie, apnée, plongée, chasse et spéléologie sous-marine), de combats libres (pratique du MMA professionnel et en compétition, "No Hold Barred" et lutte contact), d'activités nautiques (canyonisme, rafting, nage en eaux vives, kitesurf, kitefoil, wakeboard, flyboard, joutes nautiques, jet-ski et ski nautique)

DECES: versement d'un CAPITAL

· Les épreuves, courses ou compétitions ou manifestations sportives organisées par l'assuré et mettant en compétition des véhicules et engins à moteur de tout genre.

1 100 000 Euros

<u>Licencies</u>	<u>Dirigeants</u>	Sportits de haut niveau	
Jusqu'à 16 ans révolus : 15 000 €	70 000 €	150 000 €	
A partir de 17 ans : 50 000 €	70 000 €		
-Capital supplémentaire par entant à charge tis de 1 500 Euros	scalement : 10 % du capital décès accordé / -	Participation aux frais funéraires suite à décès d'un assuré : Montant	
	INVALIDITE : Versement d'un (CAPITAL	
Licenciés	Dirigeants	Sportifs de haut niveau	

<u>Licenciés</u>	<u>Dirigeants</u>	Sportifs de haut niveau	
Accident de sport :	Accident de sport :	Accident de sport :	
Maximum 70 000 €	Maximum 100 000 €	Maximum 300 000 €	
	Accident corporel grave (invalidité égale ou supérieure à	61 %)	
Capital forfaitaire de	Capital forfaitaire de	Capital forfaitaire de	

1 300 000 Euros

Remboursement des frais immédiats et aide aux proches : dans la limite d'un montant de 15 000 Euros et d'une période de 6 mois à compter de la date de l'accident ; Versement d'un capital immédiat de 70 000 Euros (pour les licenciés) ou 100 000 Euros (pour les dirigeants, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs et les enseignants, sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif) avant consolidation ; Services d'accompagnement au blessé et ses proches : PRESTATIONS DE TRAVAIL SOCIAL, PRESTATIONS D'ERGOTHERAPIE et ACCOMPAGNEMENT VERS LA REINSERTION PROFESSIONNELLE.

INCAPACITÉ TEM	PORAIRE TOTALE
Dirigeants et sportifs de haut niveau	<u>Enseignants</u>
Indemnités journalières : 70 Euros / jour (franchise de 15 jours	Indemnités journalières : 45 Euros / jour (franchise de 15 jours
ramenée à 3 jours en cas d'hospitalisation)	ramenée à 3 jours en cas d'hospitalisation)
DÉPENSES	DE SANTÉ

Licenciés, Dirigeants, Sportifs de haut niveau, Enseignants bénévoles

Remboursement dans la limite de 3 000 Euros par accident, soit

- les frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation (y compris forfait journalier hospitalier), rééducation, prothèses, soins d'optique, soins dentaire, soins rendus nécessaires par l'accident jusqu'à la date de consolidation des blessures.
- Garantie étendue aux : dépassement d'honoraires ; majoration pour chambre particulière (hors suppléments de confort : télévision, téléphone ...); frais liés à l'hébergement d'un parent accompagnant un mineur (nuitées et frais kilométriques); frais de transport pour se rendre aux soins prescrits ; frais de transports des victimes : domicile - lieu de travail / scolarité ; frais d'ostéopathie.
- Garantie accordée sur justificatifs à hauteur des frais réels engagés par l'assuré et restant à sa charge après intervention des organismes sociaux ou assimilés.

SOUTIEN SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE Licenciés et sportifs de haut niveau

Prise en charge du soutien pédagogique jusqu'à la reprise des cours. Jusqu'à 3 heures par jour ouvrable, hors vacances scolaires.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

- Organisation et prise en charge du soutien psychologique avec un psychologue clinicien: 1 à 5 entretiens téléphoniques; 1 à 3 entretiens en face à face.
- Accompagnement psychologique spécifiquement dédié aux victimes de violences subies dans le cadre des activités assurées: ligne téléphonique dédiée

LES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES: Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFJDA a souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence :

- d'un capital "Décès" ;

- d'un capital "Invalidité"

- d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale.

Le licencié qui souhaite souscrire ces garanties optionnelles devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA (www.ffjudo.com) et le renvoyer à SMACL Assurances (à l'adresse indiquée ci-dessous) en joignant un chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de la formule retenue

L'ASSISTANCE (souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assistance en partenariat avec Crédit Agricole Assurances), prévoit notamment

- . Transport sanitaire, attente sur place d'un accompagnant, voyage aller-retour d'un proche, prolongation de séjour pour raison médicale, frais médicaux et d'hospitalisation engagés à l'étranger frais de secours et de recherche
- . Assistance en cas de décès : Décès d'un bénéficiaire en déplacement, Déplacement d'un proche. Retour anticipé en cas de décès, .
- . Assistance aux personnes valides : Retour des autres bénéficiaires, remplacement d'un accompagnateur, retour anticipé pour se rendre au chevet d'un proche, sinistre maieur concernant la résidence
- . Avance de fonds, frais de justice et caution pénale
- . Services d'informations
- . Assistance psychologique

e est ioignable 24h/24 au N° Vert 0 800 02 11 11 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou +33 5 49 34 83 38

Pour tous renseignements ou déclaration de sinistre, contactez : SMACL Assurances - Pôle Partenariat - 141 Avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9 Tel.: 05 49 32 87 85 / Mail renseignements: ffjda@smacl.fr / Mail déclaration sinistre: decla-ffjda@smacl.fr

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat N°262938/C souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées. (notices d'information téléchargeables sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com)

Pour toute réclamation, par principe, l'assuré s'adresse au Pôle Partenariat de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'engage à accuser réception de cette réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception. Sauf circonstances particulières, SMACL Assurances s'engage à apporter une réponse définitive dans un délai de 2 mois suivant la réception de la réclamation En cas de désaccord sur la réponse apportée, l'assuré peut en second lieu adresser sa réclamation selon l'une des modalités suivantes

- Par mail adressé :
- dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-marches@smacl.fr.
- dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-indemnisations@smacl.fr par courrier postal à SMACL Assurances Réclamations, 141, avenue Salvador-Allende, 79000 NIORT SMACL Assurance s'engage à l SMACL Assurance s'engage à respecter les délais de traitement susvisés.

QUESTIONNAIRE MÉDICAL – PERSONNE MAJEURE



En vue du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		
	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu <u>NON</u> à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.